

LA TORTUE

Connaissance, étude et protection des tortues dans le monde

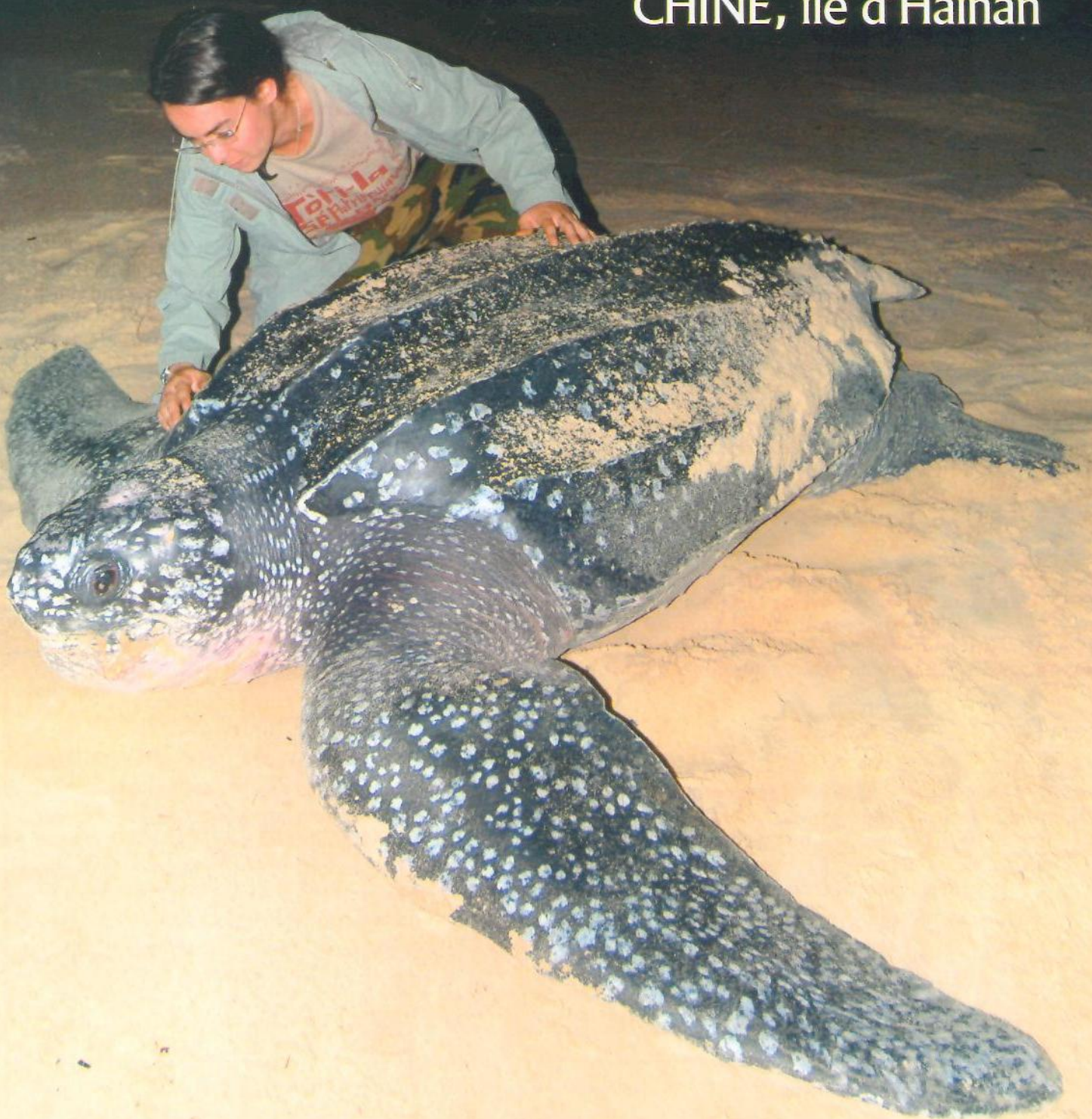
Editions SOPTOM - NUMERO 77 - Septembre 2007 - 6 Euros

Afrique occidentale

Gabon - Cameroun - Congo, avec Jacques Fretey

Australie / Un lieu d'exception, la *Mary River*

CHINE, île d'Hainan



A la légendaire chronique d'herpétophilatélie de Bernard Boussac, nous ajoutons dans ce numéro un article plus ciblé sur les îles Eparses, de Manuel Riéra.

Un "facteur écologique" par Manuel Riéra

Le double sens du titre de l'article m'est apparu à l'occasion de la vente anticipée, organisée les 10,11 et 12 mai 2007 à l'antenne des *Terres australes et antarctiques françaises*, 34 Boulevard Sébastopol à Paris, du bloc "Iles Eparses de l'océan Indien" illustré d'une tortue marine (page de droite).



Les Français métropolitains, dont je suis, limitent souvent leurs connaissances géographiques de l'océan Indien au contour de l'île de La Réunion et ignorent presque tout des mesures de protection de l'environnement signées par 21 nations en 1973 à Washington, aussi appelées CITES pour "Convention on International Trade of Endangered Species". Actuellement 171 pays l'ont ratifiée. Cette convention est entrée en vigueur sur le territoire de l'Union Européenne le 31 décembre 1982, suite à la publication du règlement CE n°3626/82.



Dans les productions dites "hors sol" pour des revenus d'appoint, en Bretagne on installe des élevages porcins et à l'île de La Réunion, en infraction avec la législation internationale, la ferme Corail est ouverte à Saint-Leu en 1978. Il s'agit d'une entreprise privée, dont le but est d'élever des tortues de mer

(tortues vertes, *Chelonia mydas*) afin d'en commercialiser la chair et la carapace.



Chaque année 5000 tortues nées du jour sont prélevées sur les sites de Tromelin et d'Europa. Ces jeunes tortues sont transférées par avion et mises en bacs, à la ferme Corail, puis élevées intensivement. Elles sont nourries à base de granulés mis au point par les Grands Moulins de Paris. La densité des animaux, dans les bassins, mène à des combats et mutilations ; une grande partie est blessée aux pattes et au cou. La mortalité est évaluée à 65%. De plus, l'élevage s'est avéré plus difficile que prévu. Les tortues sont atteintes de maladies et refusent de se reproduire en captivité. Les animaux sont sacrifiés à l'âge de trois ans, et la totalité des tortues est utilisée ; la carapace pour l'écaille, la chair en steaks, pâtés, etc... Cet élevage a déjà fait l'objet d'articles et a plusieurs fois été décrit dans la revue LA TORTUE (La SOPTOM a longtemps combattu cette ferme, et a proposé à la Préfecture de transformer cet élevage en "Musée de la Mer". Sans succès).



promiscuité dans les bassins de l'ex-ferme Corail.

Les Iles Eparses étant françaises, la situation avalisée par décision préfectorale s'est pérennisée jusqu'en 1997, date à laquelle la Société Bourbonnaise d'Aquaculture qui gérait l'établissement d'engraissement des tortues marines, a été dissoute pour faire suite à la décision du tribunal administratif qui constatait la non-appartenance des Iles Eparses à la Communauté Européenne. Il était convenu en effet que les bébés tortues pouvaient être récupérés car ils ne quittaient pas le territoire français. Or, l'île de La Réunion est un département français de la Communauté Européenne, alors que les îles Eparses n'y sont pas rattachées.

Sur le total des 200 tortues adultes restant dans les bassins (animaux allant jusqu'à 120 kg), une soixantaine a été conservée au "Centre d'étude et de découverte des tortues marines" pour la présentation au public ; les autres auraient été relâchées dans leur milieu naturel.

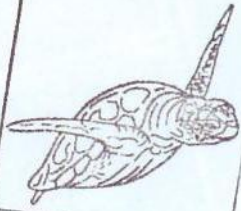
Manuel Riéra

Vente anticipée - les 10, 11 et 12 mai 2007
 Antenne des Taaf - 34, bd de Sébastopol - 75004 Paris

**Bloc
 îles Éparses
 de
 l'Océan Indien**

1ère émission philatélique

Tromelin - Glorieuse - Juan de Nova - Bassas da India - Europa



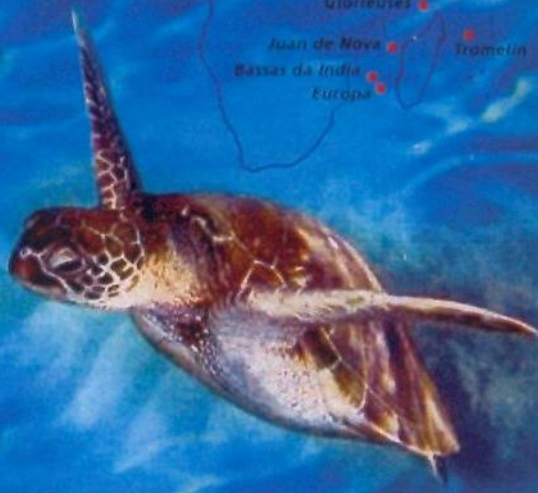
La loi 2007 224 du 21 février 2007 rattache
 les îles Éparses de l'Océan Indien aux
 Terres australes et antarctiques françaises



Îles Éparses

de l'Océan Indien

Glorieuses
 Juan de Nova
 Bassas da India
 Europa
 Tromelin



Terres
 australes et
 antarctiques
 françaises



7

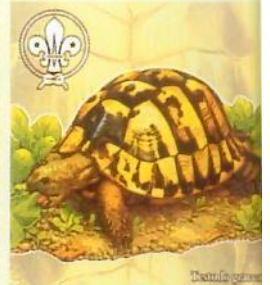
TARTARUGAS



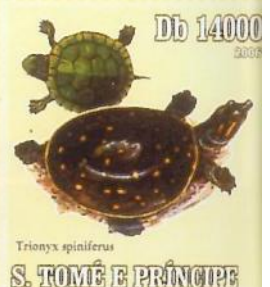
S. TOMÉ E PRÍNCIPE



S. TOMÉ E PRÍNCIPE



S. TOMÉ E PRÍNCIPE



S. TOMÉ E PRÍNCIPE

Nouveautés 2006

par Bernard Boussac

Dans la dernière revue de 2006, j'avais entrepris un tour d'horizon des nouveautés. Je vous convie dans ce numéro à une suite, car les émissions philatéliques arrivent très souvent chez nos détaillants avec beaucoup de retard.

◆ C'est le cas dans cette série de 2004 du LAOS qui vient juste d'apparaître dans les catalogues. Intitulée "Protection de la Nature - La tortue boîte d'Amboine, *Cuora amboinensis*", N°Yvert 1551/1554, ses valeurs s'échelonnent de 5000 à 7000 kips. Assez joliment dessinés (1), et très réalistes morphologiquement, les imprimés se tiennent par quatre, avec le sigle W.W.F. Ils vous coûteront 6 à 7 euros.

◆ Toujours en 2004, le bloc feuillet d'INDONESIE émis pour la "Journée Mondiale de l'Environnement - Faune Marine", N°Yvert BF 193 (2). Il est formé de deux timbres de 2500 rupiah, dont le second comporte, au-dessus d'un très gros requin, une petite *Eretmochelys imbricata*. A petit bloc, petit prix, autour d'un Euro.

◆ Autre émission de 2004, plus anecdotique dans le domaine des tortues, la série des MALDIVES "Détails de tableaux de Salvador Dali", N°Yvert 3619/3622. Le N°3619 représente "l'énigme sans fin", un tableau peint en 1938. On y voit une sorte de luth formée avec ce qui est censé être une carapace de tortue. C'est très subjectif, c'est du Dali !! A défaut de vous offrir l'original, qui se trouve au Musée d'Amsterdam, vous pouvez vous acheter une reproduction en timbre pour moins de 10 euros.

◆ Dans l'importante série de 20 timbres "Faune des récifs de corail, oiseaux, poissons, tortue, etc...", N°Yvert 405/424, des ILES COCOS, le N°417 de 25 cents représente une *Chelonia mydas* très réaliste (5). Ces timbres sont imprimés en feuillet pour former une seule image. Il vous coûtera environ 10 euros.

◆ Emise le 25 août par le COSTA-RICA, la série de 10 timbres à 180 Colones pour les "Parcs Nationaux - Faune de l'île de Coco", N°Yvert 792/801. Le N°795 représente une *Eretmochelys imbricata* (3). Petite curiosité, le nom de la tortue est orthographié "Eretmochelys imbricaas". Est-ce une coquille d'imprimerie ou la version costaricaine du latin ?! Comptez 10 euros pour cet achat.

◆ NOUVELLE CALEDONIE - En référence à la "Conférence du PROE" (Programme Régional Océanien de l'Environnement) qui s'est tenue à Nouméa, la Poste a émis un timbre N°Yvert 986 de 190 francs pacifique. Vous pourrez acquérir cette composition de palmiers, étoiles de mer et *Eretmochelys imbricata* sur fond de mer émeraude pour moins de 3 euros (4).

◆ PHILIPINES - Série de 4 timbres à 7 pesos "Faune - Reptiles - Tortues marines", N°Yvert 3052/3055 (6). Très beau graphisme de ces quatre tortues, toutes nageant d'une manière réaliste. Avec de gauche à droite : *Lepidochelys olivacea*, *Eretmochelys imbricata*, *Caretta caretta* et *Dermochelys corriacea*. La tortue verte *Chelonia mydas* n'est pas oubliée. Elle est présentée en majesté sur un bloc feuillet N°Yvert 233 de 26 pesos (8). Vous trouverez la série et le bloc entre 2 et 3 euros chacun.

◆ SAO TOME ET PRINCIPE - Série "Faune - Tortues" N°Yvert 2062/2065. Cette très belle série (7) de huit timbres

présente des espèces variées : *Testudo graeca* de 7000 dobras, *Dipsochelys elephantina*, *Pseudemys scripta* de 9000 dobras. *Chelonia mydas*, *Clemmys insculpta* de 10000 dobras, *Kinixys erosa* et *Trionyx spinifera* de 14000 dobras.

Cette série est complétée par le Bloc feuillet N°335 de 40000 dobras et de quelques "âneries" (10). Très bel ensemble visuel et graphique, qui attire le regard. Mais mélange baroque et incompréhensible pour le spécialiste. La partie timbre, en bas à gauche, est intitulée *Malacochersus tornieri*, mais représente plutôt une tortue grecque. Quant à la tortue notée *Testudo graeca*, en haut, c'est une *Centrochelys sulcata*, avec à ses pieds, une tortue qui se veut géante, mais qui ressemble plutôt à une *Gopherus agassizii*. Dommage pour les naturalistes, mais bravo pour la mise en page. Les dessinateurs de ce territoire ont des idées, mais ils devraient prendre conseil auprès d'herpétologues confirmés. Pour la feuille timbre ou le bloc, vous devrez déboursier entre 10 et 12 euros pour chacun.

◆ TANZANIE - Petit feuillet de 6 timbres (11) de 600 shillings "Beautés de Zanzibar", N°Yvert 3431/3436. Le N°3431 représente une *Chelonia mydas* de l'île de Pemba, le N°3433 une *Dipsochelys elephantina* de l'île de Changuu, ces précisions géographiques étant notées sur les timbres. On sait qu'une petite population de tortues des Seychelles, rapportées par les pirates arabes il y a quelques siècles, s'est acclimatée sur Changuu (Zanzibar). On trouve ce feuillet pour moins de 5 euros.

◆ TURKS et CAÏCOS - Série "Faune marine - Concours de photographies", N°Yvert 1643/1647 (12). La *Chelonia mydas* qui illustre le N°1645 de 60 cents n'a obtenu que le troisième prix derrière la tête d'une blennie et une pieuvre ! Elle reste cependant exceptionnelle, par le dégradé de lumière et par les jeux de couleurs remarquables, sur un animal en plein mouvement. Cette série artistique coûte dans les 7 euros.

◆ ARMENIE - Bien que datée de 2006, cette série de 8 timbres a été émise le 12 janvier 2007 et n'est donc pas répertoriée. Tous les timbres sont de 70 drams, et représentent une seule espèce, montrée sous différentes postures, avec des couleurs différentes, des écailles plus ou moins contrastées, *Agrionemys horsfieldii*. On trouve ces timbres un par un, ou en bloc feuillet de 2 ou de 4. Comptez environ 2,50 euros pour les 4 timbres de feuille. Multipliez cette somme par 2 ou 4 selon la présentation du bloc feuillet.

◆ Pour terminer, je rejoins Manuel Riéra, pour rappeler l'émission des ILES EPARSES de l'OCEAN INDIEN (page précédente). Un point de géographie s'impose. Les Iles Eparses, au nombre de cinq, viennent d'être rattachées par la loi du 21 février 2007 au T.A.A.F. (Terres Australes Antarctiques Françaises). Il s'agit de Tromelin, d'Europa, des Glorieuses, de Juan de Nova et d'un atoll submergé par les marées, Bassa da India. Elles sont situées autour de Madagascar. C'est un beau feuillet de 5 timbres, chacun représentant une vue aérienne d'une des îles. En arrière-plan, le document localise chaque île sur une grande carte et montre une magnifique *Chelonia mydas* qui nage vigoureusement. Sur chaque île, une boîte aux lettres permettait de poster du courrier, comme aux Galapagos, sauf sur Bassa da India où il est impossible d'installer quoi que ce soit, à cause des marées. Ce feuillet a été mis en service le 1er juin 2007. Le document coûte à l'origine 2,70 euros, mais il vous faudra compter le double chez un marchand.

Bernard Boussac

PHILIPPINE MARINE TURTLES

8

PILIPINAS

₱26

2006 GREEN TURTLE (*Chelonia mydas*)

9



Testudo horsfieldii



Testudo horsfieldii



Testudo horsfieldii



Testudo horsfieldii



10

TARTARUGAS



Testudo galapago

Testudo galapago

Testudo galapago

11



Db 40000

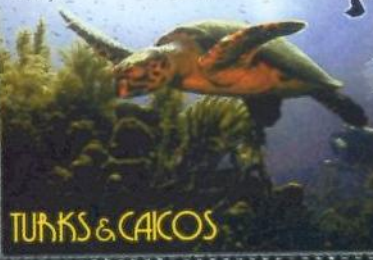


S. TOMÉ E PRÍNCIPE

12

60c

3rd Place - MR. MIKE NEBEL
Sea Turtle



TURKS & CAICOS

BEAUTY OF ZANZIBAR

Green Turtle at Mumbo Island Shs. 600



TANZANIA BEAUTY OF ZANZIBAR

Red Colobus Monkey Shs. 600



TANZANIA BEAUTY OF ZANZIBAR

Giant Tortoise at Changuu Island Shs. 600



TANZANIA BEAUTY OF ZANZIBAR

Zanzibar Sunset Shs. 600



TANZANIA BEAUTY OF ZANZIBAR

Black sailing Boat at Pemba Shs. 600



TANZANIA BEAUTY OF ZANZIBAR

Coconut Crab, Pemba Island Shs. 600



TANZANIA BEAUTY OF ZANZIBAR